FNEC FP FO la force syndicale

Confédération Générale du Travail
FORCE OUVRIERE

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture & de la Formation Professionnelle

Déclaration liminaire de la FNEC FP FO CAEN de l'Académie de Lyon

Monsieur le Recteur,
Madame la vice-présidente,
Mesdames, Messieurs,

Ce Conseil Académique de l'Education Nationale se réunit alors que l'état d'urgence qui n'a de « *sanitaire* » que le nom, [(1)] prétendument levé le 10 juillet prochain, est en fait, maintenu avec son cortège de restrictions aux libertés démocratiques, par la loi du 2 juillet. L'article 5 dispose que par voie réglementaire (décret), le premier ministre pourra « *aux seules fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid 19* » : « *3° Sans préjudice des articles L. 211-2 et L. 211-4 du code de la sécurité intérieure, réglementer les rassemblements de personnes, les réunions et les activités sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public* ; ». Force Ouvrière revendique la levée immédiate et sans restriction de l'état d'urgence liberticide.

Monsieur Macron et son gouvernement n'ont rien fait pour protéger les populations (ni dépistages systématiques avec isolements et soins précoces aux malades pour rompre les chaînes de transmission, ni masques ffp2…).

La crise sanitaire a servi de paravent pour accélérer la casse du code du travail et des droits des salariés du privé, et camoufler l'ampleur de la crise économique et financière et les vagues de licenciements en préparation (Renault, Airbus, Air-France, etc.) ; elle a servi de paravent pour passer également à la vitesse supérieure dans la mise en œuvre des politiques de destruction des services publics, dont celle de l'école républicaine, et de liquidation des droits et garanties statutaires des personnels. Les soignants ont fait face sans moyens. Des stocks de masques ont été détruits, des lits d'hôpitaux ont été fermés, des services vidés de leur patients et des médecins licenciés, en pleine crise sanitaire. Les protocoles pseudo-sanitaires successifs imposés aux personnels dans les écoles, et les EPLE, ont provoqué le chaos. FO en revendique l'abandon pur et simple.

Pour l'ensemble des salariés, c'est la scandaleuse réforme des retraites dont le but à peine caché est de diminuer les pensions et retraites de tous. FORCE OUVRIERE demande qu'elle soit abandonnée.

Pour les fonctionnaires, c'est l'application de la loi dite de transformation de la fonction publique qui aboutit à interdire aux agents d'être représentés. C'est la poursuite de l'austérité salariale avec le gel du point d'indice. FORCE OUVRIERE demande 18% de rattrapage dû depuis 2010.

Pour les personnels du Ministère de l'Education Nationale, ce sont les vieilles lunes de toujours qui ressortent : l'autonomie des établissements scolaires et la création d'un statut de directeurs, le transfert d'une partie des enseignements sur les collectivités par le dispositif 2S2C (l'école du socle de FILLON et de son successeur PEILLON), le télétravail institutionnalisé, les campus des métiers, la privatisation de la voie professionnelle Blanquer-Pénicaud, la précarité et la flexibilité comme instrument de gestion de ce que vous appelez les ressources humaines.

Le SEGUR de la santé s'avère être une nouvelle opération de communication, et le prétexte à démolir un peu plus les acquis collectifs par l'individualisation des salaires et des primes, la réorganisation des services de santé publics et privés afin de poursuivre les suppressions de postes dans les hôpitaux.

Qui pourrait s'étonner du désaveu général de la politique de M. Macron et de son gouvernement ? Crises sociales d'une durée exceptionnelle de ces dernières années, manifestations massives - et pour certaines spontanées - qui se sont succédées en juin 2020, faisant voler en éclat l'état d'urgence. La colère n'a pu être confinée : elle s'exprime à chaque consultation électorale jusqu'à devenir spectaculaire et historique et rejaillit sur toutes les formations politiques.

Dans quelques heures, on connaîtra la composition du nouveau gouvernement. Tout cela ne devrait-il pas conduire Monsieur MACRON et son gouvernement à écouter les revendications exprimées et à cesser de leur tourner le dos ? En tout état de cause, la rentrée scolaire ne pourra pas avoir lieu dans les conditions dans lesquelles elle est préparée.

Concernant le document de travail de ce jour :

Il est inadmissible de constater qu'il est prévu de supprimer 96,9 ETP en lycées généraux et technologiques ! Alors que les élèves ont raté plus de 3 mois de cours et se sont retrouvés dans des conditions de vie et d'accès aux enseignements extrêmement inégalitaires, **Force Ouvrière** revendique les recrutements de postes nécessaires que pour rattraper ces mois de cours perdus. Les DHG ne sont pas non plus à la hauteur de l'enjeu, certains établissements explosent et alors que l'ouverture des deux nouveaux établissements est reportée d'un an, d'autres se voient fermer des classes. **Force Ouvrière** demande que tous les établissements ayant demandé audience soient reçus et voient leurs revendications satisfaites. Les personnels sont en lutte contre la casse de leur outil de travail, le lycée de la République, qui instruit tous les élèves dans des conditions correctes et égalitaires sur tout le territoire.

C'est pour cette raison également que **Force Ouvrière** s'oppose aux redéploiements des options et spécialités de la réforme Blanquer du lycée qui n'ouvre pas la même offre de formation partout et qui défavorise gravement les petits établissements et leurs élèves. Force Ouvrière demande l'abrogation de la réforme des lycées.

Force Ouvrière constate que l'approbation de deux projets de Campus des Métiers est à l'ordre du jour de ce CAEN : « Plasticampus » et « Text'in ».

La FNEC FP FO considère que Le Campus des Métiers est une arme de destruction massive de l'enseignement technique et professionnel initial, public et laïque, des diplômes nationaux reconnus et des statuts des enseignants dont celui des PLP. Nous nous en sommes déjà expliqués à diverses reprises lors de précédentes réunions du CAEN. La loi Pénicaud du 5 septembre 2018, dite « *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* »

qui « *entend renforcer l'attractivité de l'apprentissage pour le développer massivement à tous les niveaux de qualification* » et qui prévoit, précise le dossier de presse, que : « *les passerelles entre l'apprentissage et le statut scolaire ou étudiant seront facilitées et les campus de métiers regroupant toutes les filières seront développées* », a fait passer la menace à un niveau supérieur et tend à la privatisation totale de la filière professionnelle initiale publique à terme, c'est-à-dire à sa liquidation pure et simple. La FNEC FP FO revendique l'abrogation de cette loi. Alors qu'en application de la loi, la part de la taxe d'Apprentissage (0,68% de la masse salariale des entreprises) destinée au financement des lycées professionnels, a chuté de 23% à 13% en 2020, le gouvernement a annoncé le 4 juin qu'il débloque plus d'un milliard d'euros pour sauver l'Apprentissage menacé par les dépôts de bilan et les vagues de licenciements annoncés pour l'automne… Le message est sans équivoque !

Sur le fond, les caractéristiques des Campus des Métiers « PLASTICAMPUS » et « TEXT'IN » sont, pour l'essentiel, similaires à celles des autres projets qui nous ont été présentés jusque-là : mixité de publics et des parcours, projets axés sur les besoins des entreprises (plasturgie menacée par la concurrence chinoise ; filière textile qui peine à recruter). La démarche « d'adaptation continue des compétences », présentée dans le projet « Plasticampus » se situe aux antipodes de la reconnaissance d'une véritable qualification ; c'est une autre façon de dire que le futur salarié devra obligatoirement maîtriser ces nouvelles compétences sinon il ne sera pas embauché ou sera « remercié » s'il ne met pas ses connaissances à jour. Mais cela ne lui confèrera aucun droit et aucun avantage pécuniaire.

Force Ouvrière votera contre ces deux projets de Campus des métiers et des qualifications.

Par ailleurs Force Ouvrière souhaite attirer votre attention sur la crise qui secoue en ce moment **l'Université Jean-Monnet** (UJM), à Saint-Étienne. En effet, pas moins de douze vice-présidents ont démissionné. Plusieurs responsables de composantes internes les ont rejoints dans un « collectif UJM » qui se prononce contre les statuts de l' « Université-Cible » de Lyon élaborés dans le cadre de l'**IDEX**, contre la **fusion des universités** Lyon I-Lyon III- Saint-Étienne, pour le maintien de la personnalité morale et juridique de l'UJM. À Saint-Étienne et dans la Loire, des personnalités de tous bords, le conseil général, le maire de Saint-Étienne, s'expriment également en ce sens. Ceci rejoint les revendications exprimées par les syndicats FO de l'enseignement supérieur et de la recherche à Lyon et à Saint-Étienne, qui demandent l'arrêt de l'IDEX, l'abandon de tout projet de fusion et d'Université-Cible, le maintien des personnalités morales et juridiques de tous les établissements, ainsi que les motions votées majoritairement, souvent à l'unanimité, dans les comités techniques des établissements concernés par le projet. La crise apparue à Saint-Étienne, au sein même de la « gouvernance », montre qu'il est temps d'écouter ces revendications. L'ensemble du projet doit être abandonné et les statuts du **nouvel établissement « expérimental », dénommé « Université de Lyon »**, ne peuvent être soumis au vote du C.A. de l'UJM avant le 30 septembre, comme la présidente de cette université affirme vouloir le faire.

Lyon, le 6 juillet 2020

(1) Lire : Dominique Andolfatto et Dominique Labbé : *Covid 19, une défaite française*, publié par La Revue politique et parlementaire (https://www.revuepolitique.fr/covid-19-une-defaite-francaise/) dont voici un passage fort éloquent : « William Dab, ancien directeur général de la santé, le rappelait cruellement aux autorités sanitaires dans une interview au journal *Le Monde* malheureusement parue deux mois après le pic épidémique : « *L'on sait depuis Robert Koch* [découvreur de la bactérie responsable de la tuberculose] *que la séquence surveiller-tester-tracer-isoler est la base de la maîtrise des épidémies de maladie transmissible* » »